

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur David GUILLEZ, procuration donnée à Madame Marie-Christine MAILLART.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER.

Délibérations :

- **Enquête publique extension du plan d'épandage des produits issus de l'usine de méthanisation (IDEX) d'Amiens.**

Après avoir étudié le dossier de demande d'autorisation d'extension du plan d'épandage du Nhectare et considérant qu'il y a déjà des épandages de boues d'Achères et de fientes sur le territoire de la commune, les membres du Conseil Municipal émettent par mesure de précaution un avis défavorable.

- **Tarifs concessions cimetière**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de fixer les prix suivants :

50 ans : 100 € TTC

30 ans : 75 € TTC

- **Approbation de la convention « quote-part »**

Madame le Maire informe que le montant de la quote-part est de 7 406 € par an qu'il est possible d'utiliser sur différents travaux (matériel et main d'œuvre).

Le conseil municipal, compte tenu des explications qui lui sont fournies et après en avoir délibéré,

- Approuve la convention présentée,
- Autorise Madame le Maire à la signer,

- **Adhésion du groupement de commandes pour l'achat de gaz, mis en place par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.**

Madame le Maire précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera en gaz à la Fédération, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité moins une abstention :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Son coût sera de 22 €/an.

Etude de devis :

- **Fleurissement et taille des peupliers**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux devis ont été demandés pour le fleurissement du village ainsi que pour la taille des peupliers.

La commission cadre de vie qui s'est réunie propose de retenir GAILLARD PAYSAGE pour la qualité du projet et sa diversité. Une demande lui a été faite afin de revoir sa proposition pour le talus en sortant vers Sains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dont 2 abstentions, retient l'offre de GAILLARD PAYSAGE.

Informations diverses :

- **Site Internet**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande a été faite auprès de Somme Numérique pour que la commune puisse créer son site Internet.

Une convention doit être signée entre Somme Numérique et la commune pour l'hébergement d'applications métiers et leurs données. Le coût du service est gratuit. Cette application permettra à la commune de gérer son site Internet. Après la proposition de 3 noms de sites, le choix s'est porté sur www.mairie-cottenchy.fr.

- **Travaux trottoirs**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le coût qui était prévu au budget pour les travaux trottoirs de 43 715 € ont été réalisées pour 28 846 €.

- **Subvention DETR**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande de subvention DETR pour les travaux d'accessibilité de la Mairie a été accordée à un taux de 30%. La subvention parlementaire est en cours.

Le Maire, M.C MAILLART